



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Éducation pour le développement durable 2014
Conférence mondiale, Aichi-Nagoya (Japon), 10-12 novembre
Réunions des parties prenantes, Okayama (Japon), 4-8 novembre



Version finale

Déclaration d'Aichi-Nagoya sur l'éducation au développement durable

Nous, les participants à la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation au développement durable tenue à Aichi-Nagoya (Japon) du 10 au 12 novembre 2014, adoptons la présente Déclaration et appelons à mener une action urgente pour renforcer davantage et faire changer d'échelle l'éducation au développement durable (EDD), afin de permettre aux générations présentes de répondre à leurs besoins tout en permettant aux générations futures de répondre aux leurs, avec une approche équilibrée et intégrée en ce qui concerne les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable. La présente Déclaration reconnaît que les personnes sont au cœur du développement durable et s'appuie sur les résultats de la Décennie des Nations Unies pour l'EDD (2005-2014) ainsi que sur les délibérations de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'EDD et des réunions de parties prenantes tenues à Okayama (Japon) du 4 au 8 novembre 2014, à savoir les événements internationaux du Réseau des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU) consacrés à l'EDD, la Conférence des jeunes sur l'EDD, la Conférence mondiale des centres régionaux d'expertise et d'autres événements et processus de consultation, y compris les réunions ministérielles régionales. Nous remercions sincèrement le Gouvernement du Japon d'avoir accueilli la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'EDD.

1. **CÉLÉBRANT** les importants résultats obtenus par la Décennie des Nations Unies pour l'EDD (2005-2014), notamment pour ce qui est d'intégrer l'EDD aux préoccupations nationales et internationales, d'améliorer les politiques, améliorer la compréhension conceptuelle de l'EDD et de générer d'importants projets de bonnes pratiques à mettre en œuvre au sein d'un large éventail de parties prenantes,
2. **EXPRIMANT** notre gratitude aux nombreux gouvernements, entités des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, tous les types d'institutions et de configurations d'enseignement, les éducateurs et les apprenants dans les écoles, les communautés et les lieux de travail, les jeunes, la communauté scientifique, les universités et autres parties prenantes qui se sont activement engagés et ont participé à la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'EDD, et à l'UNESCO pour le rôle prépondérant qu'elle a joué en tant que chef de file de la Décennie,
3. **RAPPELANT** l'engagement international de promouvoir davantage l'EDD, inscrit dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio + 20) de 2012, *L'avenir que nous voulons*,
4. **NOTANT** que le Programme d'action global pour l'EDD, que la Conférence générale de l'UNESCO a approuvé à sa 37^e session pour donner suite à la Décennie de l'EDD et contribuer concrètement à l'agenda pour l'après-2015, vise à générer et à intensifier des activités d'EDD à tous les niveaux et dans tous les domaines de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage,
5. **REAFFIRMANT** que l'EDD est un moyen essentiel de mise en œuvre du développement durable, ce dont ont pris acte les accords intergouvernementaux conclus sur le changement climatique (article 6 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et programme de travail de Doha), la biodiversité (article 13 de la Convention sur la diversité biologique et programmes de travail correspondants et les décisions connexes), la réduction des risques de catastrophe (Cadre d'action de Hyogo 2005-2015), la consommation et la production durables (Programme sur les modes de vie et l'éducation durables du Cadre décennal de programmes relatifs à la consommation et à la production durables 2013-2021), et les droits des enfants (articles 24[2], 28 et 29 de la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant), parmi beaucoup d'autres,
6. **SE FÉLICITANT** de la reconnaissance internationale de l'EDD de plus en plus comme un élément intégral et transformateur de l'éducation inclusive de qualité et l'apprentissage tout au long de la vie et un catalyseur du développement durable, ce dont témoigne son inclusion comme cible dans l'Accord de Mascate adopté à la Réunion mondiale sur l'Éducation pour tous de 2014 et dans la proposition des Objectifs de développement durable (ODD) faite par le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les ODD,
7. **RECONNAISSANT** la création du Prix UNESCO-Japon d'EDD approuvé par le Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 195^{ème} session,

Nous, les participants,

8. **INSISTONS** sur la capacité qu'a l'EDD d'aider les apprenants à se transformer eux-mêmes et la société dans laquelle ils vivent en développant des connaissances, des savoirs, des attitudes, des compétences et des valeurs nécessaires pour aborder la citoyenneté mondiale et les défis contextuels locaux du présent et de l'avenir, comme la réflexion critique et systémique, la résolution de problèmes par l'analyse, la créativité, le travail en collaboration et la prise de décisions dans un contexte d'incertitude, ainsi que la compréhension de l'interdépendance des tâches et des responsabilités mondiales qui émanent de cette prise de conscience,

9. **INSISTONS** sur le fait que l'EDD est une opportunité et une responsabilité qui devrait engager à la fois les pays développés et en développement en intensifiant les efforts d'éradication de la pauvreté, de réduction des inégalités, de protection de l'environnement et de croissance économique, en vue d'encourager des sociétés et des économies plus équitables et durables qui bénéficient à tous les pays, y compris les plus vulnérables, comme les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés,
10. **SOULIGNONS** que la mise en œuvre de l'EDD devrait tenir pleinement compte des contextes locaux, nationaux, régionaux et mondiaux, ainsi que la contribution de la culture au développement durable et la nécessité de respecter la paix, la non-violence, la diversité culturelle, les connaissances locales et traditionnelles et la sagesse et pratiques autochtones, et des principes universels tels que les droits humains, l'égalité des genres, la démocratie et la justice sociale,
11. **NOUS FÉLICITONS** de l'engagement en faveur de l'EDD que tous les acteurs concernés ont exprimé à travers leur contribution spécifique aux engagements de lancement du Programme d'action global,
12. **NOUS ENGAGEONS** à renforcer et à maintenir la dynamique du lancement du Programme d'action global, cela dans ses cinq domaines d'action prioritaires pour l'EDD, à savoir le soutien politique, l'adoption d'approches institutionnelles globales, les éducateurs, les jeunes et les communautés locales, par le biais de l'éducation inclusive de qualité et de l'apprentissage tout au de la vie, à travers des cadres formels, non formels et informels,
13. **APPELONS** toutes les parties prenantes concernées, y compris les gouvernements et leurs institutions et réseaux affiliés, les organisations et groupes de la société civile, le secteur privé, les médias, la communauté universitaire et scientifique, les établissements d'enseignement et centres de formation ainsi que les entités des Nations Unies, les organismes de développement bilatéraux et multilatéraux et autres types d'organisations intergouvernementales à tous les niveaux, de : (a) fixer des objectifs spécifiques, (b) de développer, soutenir et mettre en œuvre des activités, (c) de créer des plateformes pour partager les expériences (y compris des plateformes basées sur les TIC), et (d) de renforcer les approches de suivi et d'évaluation, dans les cinq domaines d'action prioritaires du Programme d'action global de manière synergique,
14. **EXHORTONS** tous les acteurs concernés, en particulier les Ministères de l'Éducation et tous les ministères impliqués dans l'EDD, les établissements d'enseignement supérieur et la communauté scientifique et de la recherche, à s'engager, de manière collaborative et transformatrice, dans la production, la diffusion et l'utilisation de connaissances, et la promotion de l'innovation au delà des frontières sectorielles et disciplinaires à l'interface science-politique-pratique en EDD pour enrichir la prise de décision et le renforcement des capacités pour le développement durable en impliquant et respectant les jeunes comme des acteurs clés,
15. **INVITONS** les gouvernements des États membres de l'UNESCO à redoubler d'efforts pour :
 - a) examiner les objectifs et les valeurs qui sous-tendent l'éducation, et évaluer la mesure dans laquelle les politiques éducatives et les programmes atteignent les objectifs de l'EDD; renforcer l'intégration de l'EDD dans les politiques d'éducation, de formation et du développement durable, avec une attention particulière portée aux approches systémiques et holistiques, et de la coopération multipartite et de partenariat entre les acteurs du secteur de l'éducation, du secteur privé, de la société civile et ceux qui travaillent dans les divers domaines du développement durable; et assurer l'éducation, la formation et le développement professionnel des enseignants et autres éducateurs pour intégrer avec succès l'EDD dans l'enseignement et l'apprentissage ;
 - b) allouer et mobiliser des ressources importantes pour traduire les politiques en actions, en particulier le renforcement des capacités institutionnelles nécessaires à l'éducation formelle et non-formelle et à l'apprentissage aux niveaux national et sous-national dans les cinq domaines d'actions prioritaires du Programme d'action global ;
 - c) refléter et renforcer l'EDD dans l'agenda post-2015 et ses processus de suivi, d'assurer, en premier lieu, que l'EDD est maintenue comme une cible de l'objectif de l'éducation et également intégré dans les autres ODD comme un thème transversal; et, d'autre part, que les résultats de la Conférence mondiale 2014 sur l'EDD sont pris en considération lors du Forum mondial sur l'éducation 2015 qui se tiendra à Incheon, République de Corée du 19 au 22 mai 2015.
16. **PRIONS** la Directrice générale de l'UNESCO de continuer à :
 - a) assurer le leadership mondial, de soutenir la synergie des politiques, et de faciliter la communication pour l'EDD, en coopération avec les gouvernements, d'autres entités des Nations Unies, les partenaires au développement, le secteur privé et la société civile, dans le cadre de la Feuille de route de l'UNESCO pour la mise en œuvre du Programme global d'action ;
 - b) s'appuyer sur les partenariats et mobiliser les réseaux, y compris le réseau des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU), les chaires UNESCO, les centres placés sous l'égide de l'UNESCO, le Réseau mondial de réserves de biosphère et les sites du patrimoine mondial, ainsi que les clubs et associations UNESCO; et
 - c) plaider pour l'importance d'assurer des ressources adéquates y compris des financements pour l'EDD.